



Le 05 avril 2005

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau

AMIS DU SITE DU VIEUX LONGPONT
Monsieur JULIEN
24, allée du Château – 91310 LONGPONT

L'OEIL A L'ECOUTE
Monsieur MOKRYCKI
16, rue de Verdun – 91310 LONGPONT

SOCIETE HISTORIQUE DE LONGPONT
Madame LETESSIER
Mairie – 91310 LONGPONT

COMITE DE DEFENSE POUR LA SUPPRESSION
DU PROJET C6
Monsieur CHAPUIS
Mairie – 91310 LONGPONT

ASCAVIE
Monsieur BERTRAND
21, rue de Leuville – 91310 LONGPONT

VIVRE AUX ECHASSONS
Monsieur BARDY
25, allée Hector Berlioz – 91310 LONGPONT

ASSOCIATION LONGPONT ENVIRONNEMENT
Monsieur CAUMON
74, ch. de la Croix Rouge Fer – 91310 LONGPONT

SERVICE P.O.S. – URBANISME - FONCIER

N/Réf : JJS/BD/SD – 2005.68

OBJET : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Mesdames, Messieurs,

La procédure de révision du P.L.U. est engagée par la commune depuis mai 2002 et dans ce cadre nous avons organisé une concertation sur le projet de PADD.

A ce titre, la municipalité a présenté ce projet au cours d'une réunion avec les associations concernées et lors de deux réunions publiques de quartier. A ces occasions vous avez pu formuler vos observations et plus précisément dans un courrier collectif que vous nous avez adressé les 3 et 6 novembre 2004.

Aujourd'hui la concertation se poursuit et nous vous adressons les réponses que nous sommes en mesure de vous apporter dans l'attente de l'avis des services de la DIREN et du SDAP sur le projet de ZPPAUP.

REPONSE AUX COURRIERS DES 7 ASSOCIATIONS DU 03/11/2004 ET DU 06/11/2004

Suite de la consultation.

1. Problèmes d'information :

Vous attirez notre attention sur un problème de distribution du document « Spécial PLU ». Problème que nous déplorons sur un secteur de Longpont. En conséquence, ce document a été redistribué à l'ensemble des administrés de la commune, et l'exposition avec mise à disposition d'un cahier de remarque, a été prolongée de 15 jours, afin que chacun puisse s'exprimer sur le projet de PADD.

2. Calendrier :

Le Conseil Municipal, le 23 mai 2002, en début de mandat, a décidé de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire de la commune.

Fallait-il attendre la mise en place de l'intercommunalité et le futur SDRIF pour engager cette démarche? La réponse est non.

Dans l'un et l'autre cas, les objectifs ont une dimension intercommunale ou régionale qui devront être pris en compte dans les documents à portée communale.

Dans les deux cas, intercommunalité et SDRIF, les études ne sont pas réellement commencées et dureront au minimum 2 ans. L'intercommunalité a été récemment créée avec 4 communes, elle devrait évoluer avec l'intégration de communes voisines dans les mois à venir.

Il eut été illogique de reporter cette étude PLU en fin de mandat soit en 2007/2008.

Par contre, il est évident d'engager l'élaboration du PLU et de définir les orientations du PADD de Longpont dès maintenant, dès lors qu'il ne bouleverse pas les options précédentes, tant de la commune que du SECAM ou du SDRIF et de le rendre cohérent avec la réflexion ZPPAUP.

De plus, comme pour tous les PLU, une mise en conformité devra se faire à la publication du prochain SDRIF.

3. Absence de documents :

a) Nous enregistrons que vous avez apprécié la clarté du document « Spécial PLU » sur le PADD, ainsi que les précisions apportées au cours des 3 premières réunions de concertation, la première avec les associations concernées par l'urbanisme, et les deux suivantes avec les administrés des différents quartiers de Longpont.

b) Projets des autres communes :

L'information est en cours de recueil pour l'ensemble des communes voisines et sera communiquée lors de la réunion de synthèse du projet de PADD. Un plan présentera ce qui se passe sur les communes voisines à la frontière de Longpont (existant et projets).

c) Espaces en blanc :

L'espace laissé en blanc, au nord de la commune, correspond aux zones NC et NB du POS actuel. Ces zones à vocation naturelle, donc non constructibles, seront proposées dans le périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts.*

d) TCSP :

La commune ne propose pas de TCSP (Transport en Commun en Site Propre), le projet est mené par la DDE. Les informations connues concernent un périmètre d'étude étendu sur 20 communes, de Longjumeau au nord à Boissy-sous-Saint-Yon au sud. Ce projet propose l'aménagement d'un axe routier en boulevard urbain au nord de la Francilienne et d'une voie rapide au sud de la Francilienne. Cet aménagement est à l'état de projet.

e) Documents de ZPPAUP :

Cette information sera apportée.

Les documents de ZPPAUP et de PADD mis en cohérence, seront présentés dans un numéro spécial du journal de la commune « ZPPAUP / PADD », ainsi qu'au cours d'une réunion de concertation complémentaire.

Nous avons toujours indiqué que les réflexions sur le PADD et la ZPPAUP devaient être menées parallèlement pour aboutir lors du vote final par le Conseil Municipal à une cohérence et une complémentarité.

Le projet de ZPPAUP présenté fin 2003, ne concernait que la protection du paysage et du bâti ancien, mais n'intégrait aucune des autres contraintes, activités, équipements ..., qui sont traitées dans l'étude de PADD. Nous devons attendre que le projet de PADD soit suffisamment avancé.

La comparaison et la mise en cohérence des deux projets sont en cours.

Une ZPPAUP ne s'impose pas à un PLU.

Une ZPPAUP est une servitude qui s'ajoute au PLU, qui est le document juridiquement opposable réglementant l'urbanisme sur l'ensemble de la commune.

Ceci n'est pas contradictoire avec le débat sur les orientations du PADD, qui devaient aussi être affirmées, puis détaillées.

Il est nécessaire de réaffirmer que la ZPPAUP est une servitude qui s'ajoute au PLU, qui lui, est le document d'urbanisme qui régit l'ensemble de la commune.

La présentation du PADD actualisé se fera en parallèle de la ZPPAUP, pour en montrer la totale compatibilité.

A ce niveau, nous réaffirmons la volonté de protection et de mise en valeur du réservoir des Folies, des sources et des principales canalisations souterraines, pour les deux zones NAUH4 et NAUH5 (selon le POS actuel) qui restent constructibles dans le cadre du projet de PADD. En conséquence, ces 2 zones nécessitent l'étude et la réalisation d'un plan d'ensemble qui devront prendre en compte l'ensemble de ces contraintes.

4. Approbation d'une partie des intentions affichées :

Vous vous réjouissez des intentions affichées, à savoir :

- *un développement démographique limité*
- *protéger l'ensemble des patrimoines paysager et bâti*
- *rendre attractif et convivial le centre*
- *maîtriser la constructibilité*
- *dynamiser le développement économique*
- *lutter contre C6 et la circulation de transit*

- *développer les chemins piétonniers et cyclables*

Nous y ajouterons les problèmes de nuisances phoniques créés par la Francilienne et la

5. Vous estimez que nos propositions ne sont pas cohérentes avec ces intentions :

Nous ne voyons pas en quoi.

Nous avons voulu présenter une solution sur l'ensemble du territoire de la commune, avec sa « cohérence globale », qui certes peut être améliorée sur tel ou tel point particulier, mais qui implique de ne pas pouvoir répondre intégralement à toutes les attentes de tous les administrés des différents quartiers de Longpont. Aucune solution n'est miracle.

Nous profitons de cette concertation sur le projet de PADD, pour l'améliorer et prendre en compte, lorsque cela est possible et justifié, les remarques des administrés.

a) Urbanisation du centre ville :

Le projet de PADD présenté comporte un renforcement de la centralité, qui outre l'implantation du pôle enfance prévoyait la constructibilité en zone pavillonnaire du secteur situé au-delà du chemin de derrière les Murs (zone INA au POS actuel), et de la rue de Lormoy jusqu'aux Villarceaux.

La concertation a fait apparaître un certain nombre de remarques sur ces zones pavillonnaires, en particulier sur la zone INA.

Nous avons pris en compte ces observations, et pour cela, il est proposé :

- *une réaffirmation de l'implantation des équipements de la petite enfance face à l'école de Lormoy. Une légère évolution des centres de loisirs est envisagée, dans le cadre du contrat régional, afin d'intégrer la restauration scolaire de Lormoy dans ces ensembles et ainsi permettre l'installation de nouvelles classes dans les écoles de Lormoy. Cette modification répond à une demande pressante d'une grande partie des administrés.
Cet endroit permet de réaliser les équipements pôle enfance avec des délais et des coûts moindres que pour d'autres emplacements. Il faut préciser que l'implantation choisie correspond actuellement à un emplacement réservé au POS destiné à recevoir des équipements publics parascolaires.*
- *La partie nord de la zone INA, sera inconstructible, permettant ainsi de conserver la vue sur le haut de la Basilique et sur le mur d'enceinte de l'ancien village clunisien à partir de la rue du Champ de Bataille.*
- *La partie sud de la zone INA, permettra d'étendre le parking actuel, de créer une placette afin de conserver une large ouverture vers les espaces naturels du Champ de Bataille et de disposer d'un espace pour construire un équipement communal.*
- *Le chemin de derrière les murs garde sa vocation de chemin piétonnier de promenade.*
- *La création d'une placette près des équipements de la petite enfance, et d'un mail piétonnier le long de la rue de Lormoy pour prolonger le chemin de Derrière les Murs jusqu'à l'allée des Marronniers.*
- *La reconquête de la zone des Villarceaux, qui aujourd'hui, est fortement mitée.*

- *De définir avec un ou plusieurs partenaires une utilisation des bâtiments des anciennes salaisons et de la Grange aux Dîmes, afin de les réhabiliter.*
- *L'aménagement semi-piétonnier de la place des Combattants et des deux voies principales, rue Darier et rue de Paris, afin de diminuer le trafic de transit.*
- *De favoriser l'implantation de commerces de proximité autour de la place des Combattants, dans des bâtiments existants.*
- *L'aménagement de voies de substitution desservant localement les équipements sportifs de la vallée.*

b) Plan de contournement du centre :

Le problème de circulation dans le Centre relève principalement du transit dans les rues de Lormoy, Darier et Paris.

- *une solution à court terme consisterait à créer un sens de circulation qui faciliterait le transit et éviterait les problèmes de confrontation de véhicules que l'on observe régulièrement aux heures de pointe.
Les voies concernées par ces mesures de mise en sens unique seraient : la rue de Lormoy entre le chemin du Bout Cordeau et la place des Combattants, la rue de Paris entre la place des Combattants et la rue du Mesnil, le chemin de la Croix Rouge Fer entre la rue de Paris et la rue du Champ de Bataille ainsi que le chemin du Bout Cordeau dans sa totalité.*
- *d'autres solutions ne remettant pas en cause la protection des espaces naturels, pourraient être envisagées, mais elles nécessitent l'intervention d'un cabinet d'études spécialisé et une réalisation à plus long terme prenant en compte les notions de comptage, de provenance et de destination des véhicules ainsi que la charge financière correspondant à la réalisation.*
- *aucune évolution de la rue Darier n'est envisageable à court terme compte tenu de sa configuration, y compris pour créer une circulation douce. Ce type de circulation emprunte déjà la rue de l'Horloge et la ruelle de Nozay.*
- *il ne faut pas oublier au niveau de cette réflexion, que la redynamisation du centre est directement liée à l'implantation de commerces de proximité. Hier, la reprise d'un café/tabac/restaurant, aujourd'hui une boulangerie, demain une pharmacie, après demain un nouveau commerce. La diminution de la circulation au centre, n'aura-t-elle pas comme effet contradictoire, la disparition de ces commerces par manque de clientèle ?*

c) Création d'une route pour raccorder la Francilienne à la RD.46 :

La proposition de liaison RD46 / Francilienne est supprimée. En effet, celle-ci pouvant être considérée comme une amorce de la C6, a été fortement critiquée, même si elle avait pour but de limiter, voire supprimer la circulation de transit dans Guiperreux.

Quelle que soit la solution proposée, la commune de Leuville nous a confirmé qu'elle réaliserait sa zone d'activité à la frontière sud de Longpont. Pour notre part, nous prévoyons un emplacement de zone économique au sud de Longpont afin de profiter de la dynamique et de la vitrine de la Francilienne.

Une solution alternative doit donc être envisagée afin de palier l'augmentation naturelle du trafic routier de transit dans Guiperreux. Cette solution pourrait être soit l'un des trois projets proposés par le département, soit un projet de voie le long de la Francilienne.

Ce point reste à débattre.

Nous réaffirmons notre volonté d'aménager en « zone à circulation 30 » la partie de la RD46 au droit de Guiperreux, afin, à la fois de ralentir la circulation, la sécuriser et permettre la mise en place d'une liaison piétonnière entre la rue de Lormoy et le quartier Guiperreux.

d) Faisabilité et insuffisance des voies cyclables et piétonnes :

Nous sommes en phase de PADD et non dans le cadre de l'achèvement du PLU. Nous avons indiqué dans ce projet les intentions principales mais nous n'avons pas réglé tous les problèmes de façon précise.

Il s'agit à ce niveau, d'obtenir un accord sur les principes et sur l'essentiel, il restera à préciser le réseau des liaisons douces dans le PLU. Toutefois, nous proposons d'indiquer sur les trois plans d'orientations spécifiques liés au projet de PADD, les chemins piétonniers en prenant comme base, « le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée ».

e) Zones d'activités :

- *zone près de la Francilienne : cette zone n'a de justification que si une voie de raccordement la dessert en même temps que la zone économique qui sera réalisée par la commune de Leuville. Voir paragraphe 4c.*
- *zone RN20 : la demande de paysagement et d'isolement par rapport aux habitations sera confirmée lors de la mise à jour du projet de PADD, même si le principe était déjà indiqué schématiquement sur le projet initial de PADD.*
- *zone mixte des Hautes Naurottes : la bande verte proposée dans ce secteur a pour objectif principalement de créer une liaison douce dans un espace de calme entre les quartiers. Cette bande verte sera prolongée du côté de la Butte du Moulin à Vent.*

6. Etude d'un scénario alternatif :

Merci d'en proposer un.

Premiers commentaires :

- *Le centre paraît largement renforcé vers l'est et l'Orge et d'autre part vers l'ouest et le Champ de Bataille. Ceci est en totale contradiction avec ce qui est reproché au PADD. L'intention est sûrement mal exprimée.*
- *Le quartier de Guiperreux, semble s'étendre jusqu'à l'Orge. Ce point est également en totale contradiction avec la notion forte exprimée par tous, de protection des bords de l'Orge et de la vallée dans la continuité.*

ECHEANCIER PREVISIONNEL

- Le dépouillement et l'analyse des questions posées au cours des réunions publiques ainsi que sur le cahier de remarques mis à disposition tout au long de l'exposition, sont terminés.
- Les réponses seront communiquées par courrier aux associations et par l'intermédiaire du journal de la commune pour l'ensemble des administrés, lors de l'édition du mois de mai 2005.
- Le projet de ZPPAUP et le projet de PADD mis en cohérence devaient être diffusés à l'ensemble des administrés dans un numéro spécial du journal communal, après une réunion de présentation et de validation du comité technique de la ZPPAUP composé de la D.I.R.E.N. (Direction Régionale de l'Essonne), du S.D.A.P. (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine), de l'A.E.V. (Agence des Espaces Verts), du Conseil Général – Espaces Naturels Sensibles, du S.I.V.O.A. (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval), des Cabinets d'études AUREA et SAVONNET et des représentants de la municipalité. Cette réunion a eu lieu le 10 mars 2005 en présence de la DIREN, du SDAP et du Conseil Général. Nous sommes dans l'attente des observations de la DIREN et du SDAP pour procéder à cette diffusion.
- Une réunion « de synthèse » avec présentation des projets de ZPPAUP et de PADD, sera organisée par la municipalité, avec les associations et l'ensemble des administrés. La date de cette réunion sera précisée ultérieurement, par voie d'affichage dans les panneaux municipaux et dans le journal Vivre à Longpont.
- Les deux projets, ZPPAUP et PADD seront ensuite présentés aux personnes publiques associées, avant le vote du PADD et le vote de principe de la ZPPAUP (périmètre et règlement) par le Conseil Municipal.
- Ensuite, et seulement après approbation du PADD par le Conseil Municipal, la procédure du PLU sera poursuivie et la concertation toujours ouverte.

Copies : - Madame KOSCIUSKO-MORIZET, députée de l'Essonne
- Conseillers Municipaux de Longpont-sur-Orge
- Monsieur le Maire de MONTLHERY
- Monsieur le Maire de NOZAY
- Monsieur le Maire de VILLEJUST
- Monsieur CLAVEL, Agence des Espaces Verts
- Monsieur ENGLANDER, Président du S.I.V.O.A.
- Monsieur LECOY – C.A.U.E.
- Monsieur SPEISSMAN – D.I.R.E.N.
- Monsieur CIEREN – S.D.A.P.
- Monsieur HENAULT – A.B.F.